

Négociation 2020

Info-Négo numéro 05 – 13 juillet 2020

Négociations avec les commissions scolaires Crie et Kativik & médiation

En coordination, les porte-paroles syndicaux aux 18 tables sectorielles de la CSQ, dont nos 4 tables, ont déposé une demande de médiation le 26 juin dernier. La médiation a débuté officiellement le 7 juillet. Le but de la demande de médiation est de passer à travers les étapes et délais requis afin de nous permettre ultimement de faire des moyens de pression lourds (la grève).

À partir du début de la médiation, la médiatrice ou le médiateur a 60 jours afin de remettre son rapport au ministère du Travail et le rendre public, ce qui devrait donc se faire le 5 septembre. Cette période de 60 jours est suivie de ce que l'on appelle la période de refroidissement de 20 jours. Par la suite, les organisations syndicales doivent faire parvenir leur avis de grève au moins 7 jours avant le début de la grève. **Ne vous inquiétez pas, ne nous n'en sommes pas là!** Comme il l'a été expliqué aux porte-paroles patronaux à nos 4 tables, il ne s'agit que de nous conformer aux dispositions prévues à la *Loi sur le régime de négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, communément appelée la *Loi 37*. Jeudi le 9 juillet, à la table S9, il y a eu une première rencontre entre la médiatrice et les porte-paroles syndicaux et patronaux. Le lendemain, il en fut de même à la table S8, soit vendredi le 10 juillet 2020. Plus tard le même jour, les porte-paroles syndicaux et patronaux ont eu le même type de rencontre à nos 2 tables du personnel enseignant (E3 et E4) avec un médiateur. Nous avons la même médiatrice à nos 2 tables du personnel de soutien (S8 et S9) et le même médiateur à nos 2 tables du personnel enseignant (E3 et E4).

À chacune de ces rencontres, la médiatrice ou le médiateur a expliqué son rôle. Quant à nous, nous avons expliqué que la demande de médiation a été faite afin de nous conformer aux dispositions de la *Loi 37* et ainsi obtenir les outils nous permettant d'exercer pleinement notre droit à la négociation.

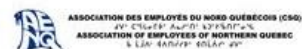
À ce jour, outre les rencontres avec la médiatrice ou le médiateur, il y a eu 10 rencontres de négociation aux tables du personnel de soutien (S8 et S9) et 11 rencontres aux tables du personnel enseignant (E3 et E4). Les premières rencontres avaient été celles où ont été déposées nos demandes (octobre 2019) et les dernières ont eu lieu la semaine dernière.

Jusqu'à maintenant, à nos 4 tables de négociation, nous avons continué d'échanger et de clarifier nos demandes respectives. Cela étant dit, plusieurs demandes patronales demeurent floues et nos vis-à-vis patronaux s'entêtent à vouloir référer certaines demandes patronales et syndicales à des forums de discussion interroundes ou à la table intersectorielle. À toutes les fois où elle en faisait mention, il leur a été expliqué que cela allait à l'encontre de la *Loi 37* et que nous nous attendons à discuter de l'ensemble de **NOS** demandes à **NOS** tables de négociation.

À nos 4 tables de négociations, il a été convenu qu'il y aurait une autre rencontre entre la médiatrice ou le médiateur et les porte-paroles syndicaux et patronaux avant l'échéance du délai de 60 jours. Ces rencontres auront donc lieu du 1^{er} au 4 septembre. Par la suite, les parties poursuivront leurs rencontres de négociation en tant que telle à moins que les 2 parties demandent conjointement de poursuivre la médiation ce qui, dans le contexte, est très peu probable.

Négociations intersectorielles (salaire et primes, droits parentaux, régime de retraite)

Le 16 juin dernier, l'équipe de négociation de la CSQ avait déposé par écrit une contre-offre à la proposition patronale qui leur avait été soumise le 21 mai. Elle est toujours en attente d'une réponse patronale.



Visitez www.aenq.org fréquemment.

Solidarité!

Larry Imbeault

Président et Coordonnateur de la négociation

aenq.org

9405, Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Tel : (514) 356-8888 #2801
1-800-465-0897
Fax : (514) 354-8714
aenq@lacsq.org

2020 Negotiation

Nego Newsletter No. 05 – July 13, 2020

Negotiations with the Cree and Kativik School Boards & Mediation

In coordination, union spokespeople at the 18 sectoral tables of the CSQ, including our 4 tables, filed an application for mediation on June 26. Mediation officially began on July 7. The purpose of the mediation request is to go through the necessary legal steps and deadlines in order to allow us ultimately to make heavy means of pressure (the strike).

From the beginning of mediation, the mediator has 60 days to submit his/her report to the Ministry of Labour and render it public, which should be done after September 5. This 60-day period is followed by the so-called 20-day cooling period. Subsequently, union organisations must send their strike notice no later 7 days before the start of the strike. **Don't worry, we're not there yet!** As has been explained to the employers' spokespersons at our 4 tables, it is only a matter of complying with the provisions of the *Act respecting the process of negotiation of the collective agreements in the public and parapublic sectors*, commonly known as *Act 37*.

On Thursday, July 9, at table S9, there was a first meeting between the mediator and union and employer spokespersons. The next day, the same was done at table S8, Friday, July 10, 2020. Later that day, union and employer spokespersons had the same type of meeting at our 2 teachers' tables (E3 and E4) with a different mediator. We have the same mediator at our 2 support staff tables (S8 and S9) and the same mediator at our 2 teacher tables (E3 and E4).

At each of these meetings, the mediator explained his/her role. As for us, we explained that the request for mediation was made in order to comply with the provisions of *Act 37* and thus obtain the tools to fully exercise our right to negotiation.

To date, in addition to meetings with the mediator, there have been 10 negotiating meetings at the support staff tables (S8 and S9) and 11 at the teacher tables (E3 and E4). The first meetings were where our demands were deposited (October 2019) and the last negotiation meetings took place last week.

To date, at our 4 negotiating tables, we have continued to exchange and clarify our respective demands. That being said, several employer demands remain unclear and our employers' counterparts persist in wanting to refer certain employer and union demands to inter-term discussion forums or to the intersectoral table. Whenever this was mentioned, we explained to them that this was contrary to *Act 37* and that we expect to discuss all of **OUR** demands at **OUR** negotiating tables.

At our four negotiating tables, it was agreed that there would be another meeting between the mediator and the union and employer spokespersons before the 60-day deadline. These meetings will take place from 1 to 4 September. Subsequently, the parties will continue their negotiating meetings as such unless both parties agree to continue the mediation process which, in this context, is pretty unlikely.

Intersectoral negotiations (wages and bonuses, parental rights, pension plan)

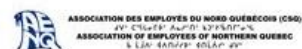
On June 16, the CSQ negotiating team submitted a written counteroffer to the employer proposal submitted to them on May 21. It is still waiting for a response from the employer.

Visit www.aengq.org frequently.

Solidarity!

Larry Imbeault

President and Negotiation Coordinator



aenq.org

9405, Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Tel : (514) 356-8888 #2801
1-800-465-0897
Fax : (514) 354-8714
aenq@lacsq.org